

ETE Saison 2016
Championnat par équipes - Seniors



➤ **MESSIEURS (Début des rencontres : 9h00)**

DATE	Dimanche 17 avril	Dimanche 1 ^{er} mai	Dimanche 8 mai	Dimanche 29 mai	Dimanche 12 juin
Equipe 1 Régionale 2 Poule B	FEUQUIERES EN VIMEU	BRETEUIL	BEAUVAIS OT 3	SERVOIS 2	GAUCHY
Equipe 2 Départementale 3 Poule D	MOREUIL 4	DOULLENS 2	TCAM 8	FLESSELLES 2	ROYE 3
Equipe 3 Départementale 4 Poule E	CHAUSSOY EPAGNY	ROYE 4	POIX DE PICARDIE 2	DREUIL	MONTDIDIER

➤ **DAMES (Début des rencontres : 9h00)**

DATE	Dimanche 24 avril	Jeudi 5 mai	Jeudi 22 mai	Dimanche 5 juin	Dimanche 19 juin
Equipe 1 Pré Régionale Poule A	NESLE	LONGUEAU 2	<i>exempt</i>	AILLY SUR NOYE	ABBEVILLE

(cases ombrées: rencontre chez l'adversaire)

ETE Saison 2016 Championnat par équipes Seniors



Responsable Championnat Seniors

Olivier KABAN

06 82 39 15 70

okaban@free.fr / tcrosieres@fft.fr

Quelques rappels sur les règlements :

Equipe 1 Messieurs :	4 simples et 2 doubles (4 à 6 joueurs) 1 partie gagnée = 1 point Ordre des rencontres : Simple 4 - S2 - S3 - S1 - Double 1 - D2
Equipe 2 Messieurs	4 simples et 1 double (4 à 6 joueurs) 1 simple gagné = 1 point – 1 double gagné = 2 points Ordre des rencontres : Simple 4 - S2 - S3 - S1 – Double
Equipe 3 Messieurs :	3 simples et 1 double (3 à 5 joueurs) 1 simple gagné = 1 point – 1 double gagné = 2 points Ordre des rencontres : Simple 3 - S2 - S1 - Double
Equipe 1 Dames:	4 simples et 1 double (4 à 6 joueurs) 1 simple gagné = 1 point – 1 double gagné = 2 points Ordre des rencontres : Simple 4 - S2 - S3 - S1 - Double

- Début des rencontres Messieurs et Dames : **9h00 (arrivée des joueurs à 8h45)**
- Format du double : **point décisif à 40A et Super Jeu Décisif en 10 points au 3^{ème} set**
- La feuille de match est conservée par le club visiteur. Le capitaine d'équipe aura en charge de saisir le score et la feuille de match sur le site de Gestion Sportive après la rencontre.

RAPPEL : Certificat médical OBLIGATOIRE

Le Comité de Direction de la F.F.T. vient de voter la modification de l'article 27 des règlements sportifs relatif au Contrôle médical :

“ Tout licencié participant à une compétition doit être en possession d'un certificat médical de non contre-indication à la compétition (C.M.N.C.P.T.C.) qu'il doit obligatoirement présenter et remettre au Juge-Arbitre avant le début de l'épreuve à laquelle il participe. ”

Concrètement, aucun Président de club, Comité de Tournoi, Juge Arbitre d'épreuves par équipes ou de tournois ne doit s'exonérer de cette obligation sauf à prendre le risque de poursuites judiciaires. Rappelons que la volonté de la F.F.T. de se mettre en conformité avec les textes légaux fait suite à deux décès survenus en 2002 lors de compétitions officielles.

Je ne saurais trop vous inciter à respecter et à faire respecter cette nouvelle disposition, la déclaration sur l'honneur n'étant plus recevable, tout compétiteur, qu'il s'agisse de tournois individuels ou d'épreuves par équipes, qui ne sera pas en mesure de présenter le C.M.N.C.P.T.C., se verra interdit de participer à ces compétitions.

Ainsi lors d'une compétition individuelle, le joueur sera enregistré comme perdant par WO et dans le cadre d'une rencontre par équipe, dans l'hypothèse où celle-ci se retrouve incomplète, elle aura rencontre perdue.

Afin d'éviter aux membres de votre club de tels désagréments, je vous recommande de ne délivrer la licence provisoire que sur présentation de ce certificat.